

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024 A 20H00

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 28 mars 2024 Envoyée le 28 mars 2024 Affichée le 28 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Représentés : 5 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Lionel COURRIER, Sébastien DELATTIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Bao CALLOUD, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON, David PERRIN

Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Julie NOVELLI, Sabine LEOPOLD à Marie-Rose GOURY, Jérémy MERLETTE à Lionel MARQUES FERREIRA, Sylvain QUILLET à Florent QUAY, Sandrine RIO à Claire MOCELLIN

Absente : Delphine CORNIBERT

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2024/23 – COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Rapport de Benoît BADIN, conseiller délégué

Conformément à l'article L.441-1 du code de l'Énergie, l'ensemble des consommateurs de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché.

Pour leurs besoins propres, les acheteurs doivent recourir aux procédures prévues par le code de la commande publique, afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.441-5 du code de l'Énergie et les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs, entités adjudicatrices et entités privées, acheteurs de gaz naturel, est un outil qui peut leur permettre d'effectuer plus efficacement cette mise en concurrence.

Depuis 2014, la commune de La Biolle adhère à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres, groupement dont le rôle de coordonnateur est assuré par le SYANE.

Les marchés de fourniture de gaz passés dans le cadre du groupement de commandes arriveront à échéance le 31 décembre 2025. Le SYANE prépare une nouvelle procédure de sélection du ou des futurs fournisseurs de gaz naturel en vue d'un commencement de fourniture à compter du 1^{er} janvier 2026.

Aussi, il convient de signer une nouvelle convention qui intègre une valorisation de la formule de calcul de la participation des membres ainsi que les modalités de retraits du groupement.

.../...

2024/23 – COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Rapport de Benoît BADIN, conseiller délégué

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes,

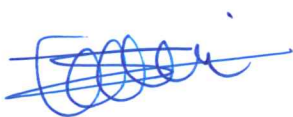
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et tout document afférent.

Annexe : Convention SYANE

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,
Julie NOVELLI**



**La Secrétaire de séance,
Marie-Thérèse BICHOFF**



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024 A 20H00

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 28 mars 2024 Envoyée le 28 mars 2024 Affichée le 28 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Représentés : 5 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Lionel COURRIER, Sébastien DELATTIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Bao CALLOUD, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON, David PERRIN

Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Julie NOVELLI, Sabine LEOPOLD à Marie-Rose GOURY, Jérémy MERLETTE à Lionel MARQUES FERREIRA, Sylvain QUILLET à Florent QUAY, Sandrine RIO à Claire MOCELLIN

Absente : Delphine CORNIBERT

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2024/24 – AFFAIRES GÉNÉRALES – MISE EN PLACE DU PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE – CONVENTION AVEC ANTAI
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Le Procès-Verbal Électronique (PVE) est un procès-verbal réalisé sous forme numérique et traité par le Centre National de Traitement (CNT) de Rennes. Il donne lieu à l'expédition d'un avis de contravention au domicile du contrevenant. Ainsi, l'ensemble des opérations de verbalisation est réalisé de façon électronique :

- Enregistrement du procès-verbal,
- Notification de la contravention,
- Recouvrement des amendes.

Il incombe à la collectivité de se doter d'appareil numérique portable (PDA - Personal Digital Assistant) répondant aux normes de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI). Le coût de cet équipement est estimé à 1 500 € environ.

ANTAI a développé le logiciel de Procès-Verbal Électronique et le met gratuitement à la disposition des collectivités territoriales. Sa mise en œuvre implique un conventionnement avec le Préfet agissant au nom et pour le compte de l'ANTAI.

.../...

**2024/24 – AFFAIRES GÉNÉRALES – MISE EN PLACE DU PROCÈS-VERBAL
ÉLECTRONIQUE – CONVENTION AVEC ANTAI
Rapport de Julie NOVELLI, Maire**

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes,

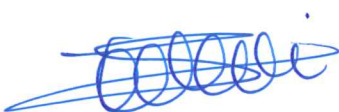
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de La Biolle,
- **APPROUVE** la convention avec le Préfet agissant au nom et pour le compte de l'ANTAI,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tout document afférent.

Annexe : Convention ANTAI

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,
Julie NOVELLI**



**La Secrétaire de séance,
Marie-Thérèse BICHOFF**



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024 A 20H00

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 28 mars 2024 Envoyée le 28 mars 2024 Affichée le 28 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Représentés : 5 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Lionel COURRIER, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Bao CALLOUD, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON, David PERRIN

Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Julie NOVELLI, Sabine LEOPOLD à Marie-Rose GOURY, Jérémy MERLETTE à Lionel MARQUES FERREIRA, Sylvain QUILLET à Florent QUAY, Sandrine RIO à Claire MOCELLIN

Absente : Delphine CORNIBERT

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2024/25 – JEUNESSE – CHANTIER INTERNATIONAL CONCORDIA 2024

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

La commune de La Biolle souhaite nouer un partenariat avec l'association Concordia en accueillant cet été des jeunes bénévoles pour effectuer un chantier sur la commune sur le thème de la réalisation d'une aire de convivialité à Troissy.

Ces jeunes seront répartis entre 12 bénévoles Concordia et 2 bénévoles locaux, encadrés par 2 animateurs.

Ce chantier international constitue à la fois une action d'animation locale à dimension internationale et la réalisation de travaux d'utilité sociale. Il se déroulera du 02 août 2024 au 16 août 2024 et consistera à :

- Défricher la zone,
- Construire et installer du mobilier urbain,
- Aménager les berges du ruisseau.

Le coût global pour la commune s'élève à 5 500 € répartis de la manière suivante :

- 5 400 € de participation financière à l'accueil du chantier de bénévoles,
- 100 € d'adhésion à l'association Concordia.

Les engagements de chacune des parties sont définis dans une convention partenariale ci-annexée.

.../...

2024/25 – JEUNESSE – CHANTIER INTERNATIONAL CONCORDIA 2024
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes,


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec Concordia et tout document afférent.

Annexe : Convention Concordia

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



La Secrétaire de séance,
Marie-Thérèse BICHOFF



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024 A 20H00

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 28 mars 2024 Envoyée le 28 mars 2024 Affichée le 28 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Représentés : 5 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Lionel COURRIER, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Bao CALLOUD, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON, David PERRIN

Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Julie NOVELLI, Sabine LEOPOLD à Marie-Rose GOURY, Jérémy MERLETTE à Lionel MARQUES FERREIRA, Sylvain QUILLET à Florent QUAY, Sandrine RIO à Claire MOCELLIN

Absente : Delphine CORNIBERT

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2024/26 – VIDÉOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION
Rapport de Lionel MARQUES FERREIRA, adjoint

Par délibération n° 2022/15 du 1^{er} mars 2022, le Conseil municipal a sollicité le concours financier de la Région pour la réalisation du renforcement de la vidéoprotection sur la commune de La Biolle.

Depuis, le dossier a évolué et d'autres secteurs du territoire ont été intégrés au périmètre de protection (City stade, aire de jeux de la Couvette) ainsi que le remplacement de matériel existant devenu désuet.

Le nouveau montant estimatif de ces travaux s'élève à 44 600 € HT.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus avec son nouveau montant estimatif de travaux,
- **SOLLICITE** le concours financier de la Région pour un montant estimatif de travaux de 44 600 € HT, au taux maximum pour la réalisation de cette opération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



La Secrétaire de séance,
Marie-Thérèse BICHOFF



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024 A 20H00

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 28 mars 2024 Envoyée le 28 mars 2024 Affichée le 28 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Représentés : 5 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Lionel COURRIER, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Bao CALLOUD, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON, David PERRIN

Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Julie NOVELLI, Sabine LEOPOLD à Marie-Rose GOURY, Jérémy MERLETTE à Lionel MARQUES FERREIRA, Sylvain QUILLET à Florent QUAY, Sandrine RIO à Claire MOCELLIN

Absente : Delphine CORNIBERT

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2024/27 - PETITE ENFANCE – ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE LA CRÈCHE
Rapport de Marie-Rose GOURY, adjointe

Par délibération n° 2023/43 du 14 juin 2023, le Conseil municipal a approuvé la mise à jour du règlement intérieur de la crèche. Celui-ci est revisité chaque année pour prendre en compte les modifications qui interviennent dans le fonctionnement de ce service rendu à la population.

Le projet d'actualisation de cette année amène à préciser le délai rétroactif des régularisations de la facturation ainsi que celui des tarifs horaires.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du nouveau règlement de la crèche.

Annexe : Règlement de la crèche

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



La Secrétaire de séance,
Marie-Thérèse BICHOFF



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024 A 20H00

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 28 mars 2024 Envoyée le 28 mars 2024 Affichée le 28 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Représentés : 5 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Lionel COURRIER, Sébastien DELATTAIGNANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Bao CALLOUD, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON, David PERRIN

Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Julie NOVELLI, Sabine LEOPOLD à Marie-Rose GOURY, Jérémy MERLETTE à Lionel MARQUES FERREIRA, Sylvain QUILLET à Florent QUAY, Sandrine RIO à Claire MOCELLIN

Absente : Delphine CORNIBERT

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2024/28 - PETITE ENFANCE – CONVENTION AUTORISANT UN PHOTOGRAPHE À TRAVAILLER AU SEIN DU MULTI-ACCUEIL LES P'TITS POMPONS
Rapport de Marie-Rose GOURY, adjointe

La pratique de la photographie dans les crèches correspond à une tradition ancienne. Elle répond à une attente de la part d'une majorité de familles soucieuses de conserver un souvenir de la garderie de leurs enfants.

Madame Marie-Rose GOURY rappelle que par délibération n° 2023/55 du 12 juillet 2023, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention entre la commune et un photographe pour réaliser des photos de groupe et individuelles des enfants de la structure Les P'tits Pompons.

La commune souhaite proposer cette prestation en 2024. Aussi, il convient de signer une nouvelle convention entre le photographe désigné et la commune pour l'année 2024 fixant les modalités d'intervention.

.../...

2024/28 - PETITE ENFANCE – CONVENTION AUTORISANT UN PHOTOGRAPHE À TRAVAILLER AU SEIN DU MULTI-ACCUEIL LES P'TITS POMPONS
Rapport de Marie-Rose GOURY, adjointe

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes,

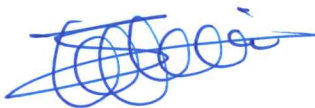
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

Annexe : Convention photographe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



La Secrétaire de séance,
Marie-Thérèse BICHOFF



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024 A 20H00

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 28 mars 2024 Envoyée le 28 mars 2024 Affichée le 28 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Représentés : 5 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Lionel COURRIER, Sébastien DELATTAINANT, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Bao CALLOUD, Christophe PITILLI, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON, David PERRIN

Ayant donné procuration : Philippe DA SILVA LOPES à Julie NOVELLI, Sabine LEOPOLD à Marie-Rose GOURY, Jérémy MERLETTE à Lionel MARQUES FERREIRA, Sylvain QUILLET à Florent QUAY, Sandrine RIO à Claire MOCELLIN

Absente : Delphine CORNIBERT

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2024/29 - ASSOCIATIONS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RADIO GRAND LAC
Rapport de Marie-Rose GOURY, adjointe

Depuis mai 2021, Radio Grand Lac « la radio d'Aix-les-Bains et du Lac du Bourget » est autorisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel à émettre sur la fréquence 92.1 FM.

L'antenne radiophonique est installée à l'entrée du tunnel du Chat et permet de couvrir le territoire de Grand Lac, le bassin Chambérien ainsi qu'une partie de la Combe de Savoie, de la Chartreuse, des Bauges et le sud de l'agglomération d'Annecy, soit un potentiel de 200 000 auditeurs.

Une émission bimensuelle intitulée « Une heure, une commune », consacrée aux initiatives locales, donne la parole à des acteurs locaux : élus, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, présidents d'associations. Un épisode mensuel, le deuxième mardi de chaque mois, est consacré à La Biolle dans le cadre d'un partenariat.

Afin de poursuivre en 2024 le partenariat engagé depuis 2023 avec Radio Grand Lac, il convient de définir les engagements de chacune des parties dans une convention partenariale ci-annexée.

.../...

2024/29 - ASSOCIATIONS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RADIO GRAND LAC
Rapport de Marie-Rose GOURY, adjointe

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes,

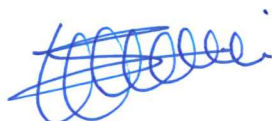
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 4 abstentions :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

*Annexe : Convention
Radio Grand Lac*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



La Secrétaire de séance,
Marie-Thérèse BICHOFF

